



BONS DE NOËL



Le C.C.A.S offre un bon alimentaire et un bon « Energie »
aux Criellois bénéficiaires du RSA « Socle » ou de l'Allocation
Adulte Handicapé, sur présentation des justificatifs suivants :

- Carte d'identité,
- avis de non-imposition 2018 (revenus 2017)
- Justificatif de versement du RSA ou AAH,
- Justificatif de domicile de moins de trois mois.

Les bons sont à retirer au Pôle Social, Mairie de Criel-sur-mer

Du 5 Novembre 2018 au 5 Janvier 2019,

Les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 13h30 à 17h00

Le vendredi de 8h30 à 12h00